

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 860

3 avril 2014

SOMMAIRE

Air Lease Holdings S.A.	41272	Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l.	41272
Anima Sicav	41247	Kim Ken Sàrl	41270
ANTALPI Engineering Sàrl	41247	Le 42 Immo Sàrl	41270
Arlvest SA Holding	41271	Lerulux S.A.	41263
Asia Equity Partners Limited	41267	Mimoge Sàrl	41273
Bevis Marks 1 S.à r.l.	41270	Najis Real Estate S.A.	41273
Big Jeans S.à r.l.	41268	OptiGrowth Capital S.à r.l.	41254
BJS Holdings 2 S.à r.l.	41254	Partners Group Search S.A.	41234
BJS Holdings 2 SNC	41254	Pizzarium S.à r.l.	41271
Borali Overseas Private Equity Sàrl	41246	Regenerative Power Solutions S.A.	41253
Bormida Holding S.A.	41247	Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l.	41273
Cannoniere Holding S.à r.l.	41274	Schuch Immobilien S.A.	41264
Canyon Sàrl	41268	Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg	41254
Clementine IT S.A.	41268	Tor S.A.	41234
EPS Participations S.à r.l.	41264	Transtrend Equity Strategies	41254
Eraclito International S.A.	41280	Umicore International	41264
F.09 Pro-Tec-Toit	41269	VIII City Tower Holdings S.à r.l.	41268
Fancy-Dreams Sàrl	41266	von der Heydt Invest S.A.	41269
Grosvenor International S.A.	41269	Zenbury Finance S.à r.l.	41267
Immowest Lux I S.à r.l.	41247	Zuppardo	41269
Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l.	41267		

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 881.901,93.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019790/10.

(140024967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Tor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.913.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company, TOR S.A., a public limited company with registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.913, incorporated by deed of Me Paul BETTINGEN on 22 November, 2010 published in the Mémorial C number 2856 on 29 December 2010.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 December, 2012 before Me Francis KESSELER and published in the Mémorial C number 1295 on 15 June, 2011.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Carmine REHO, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as Secretary Mrs Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Davide MURARI, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, Two Million Nine Hundred and Ninety Six Thousand (2,946,000) shares, representing One Hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda, even those without prior convening notices.

That the agenda of the present meeting is as following:

Agenda

1. Decision to convert the existing Two Million Nine Hundred and Ninety Six Thousand (2,946,000) shares each having a nominal value of One Euro (EUR 1) into Thirty One Thousand (31,000) Class A shares, One Thousand (1,000) Class B shares, One Thousand (1,000) Class C shares, One Thousand (1,000) Class D shares, One Thousand (1,000) Class E shares and One Thousand (1,000) Class F shares each share with a nominal value of One Euro (EUR 1) together with a share premium amounting to Two Million Nine Hundred and Ten Thousand Euro (EUR 2,910,000) to be equally allocated to the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares all the shares having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2. Decision to fully amend and restate the articles of association of the Company.

3. Granting of authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present agenda;

4. Any other business.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to convert the existing Two Million Nine Hundred and Ninety Six Thousand (2,946,000) shares each with a nominal value of One Euro (EUR 1) into Thirty One Thousand (31,000) Class A shares, One Thousand (1,000) Class B shares, One Thousand (1,000) Class C shares, One Thousand

(1,000) Class D shares, One Thousand (1,000) Class E shares and One Thousand (1,000) Class F shares each share with a nominal value of One Euro (EUR 1) together with a share premium amounting to Two Million Nine Hundred and Ten Thousand Euro (EUR 2,910,000) to be equally allocated to the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares all these having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and to be allocated to the existing shareholders pro rata to their participation in the share capital of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to fully amend and restate the Articles of Association of the Company, to be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established by the appearing parties, and all those who may become owners of the shares, a company (the "Company") in the form of a public limited liability company ("société anonyme"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles of Association").

1.2 The Company will exist under the name of "TOR S.A."

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' extraordinary general meeting (the "Shareholders' Extraordinary General Meeting") adopted in the manner required for amendment of the Articles of Association.

2.3 The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4 If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The life of the Company may be shortened by a resolution of the Shareholders' Extraordinary General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents and connected licenses, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licenses or guarantees.

4.4 Without prejudice to the above, the Company may also use its funds to invest in real estate and may in a general fashion carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares, Transfer of shares, Registration

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at Thirty Six Thousand Euros represented by Thirty One Thousand (31,000) Class A shares, One Thousand (1,000) Class B shares, One Thousand (1,000) Class C shares, One Thousand (1,000) Class D shares, One Thousand (1,000) Class E shares and One Thousand (1,000) Class F shares each share with a nominal value of One Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the Articles of Association.

5.2 The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares the Class E shares and the Class F shares are collectively referred to as the "Shares" and the A Shareholders with the B Shareholders, the C Shareholders, the D Shareholders and the E Shareholders, being together the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

5.3 In addition to the A Shares subscribed and paid amount ("A Shares Amount"), the B Shares subscribed and paid amount ("B Shares Amount"), the C Shares subscribed and paid amount ("C Shares Amount"), the D Shares subscribed and paid amount ("D Shares Amount"), the E Shares subscribed and paid amount ("E Shares Amount") and the F Shares subscribed and paid amount ("F Shares Amount"), there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares, C Shares, D Shares E Shares and F Shares, into which any premium paid on any share issue in addition to the par value of such Share is allocated (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used for the full or partial payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the shareholders. The A Shares Amount, the B Shares Amount, the C Shares Amount, the D Shares Amount, the E Shares Amount and the F Shares Amount and the relevant Premium shall be hereafter referred to, respectively, as the "A Shares Principal Amount", the "B Shares Principal Amount", the "C Shares Principal Amount", the "D Shares Principal Amount", the "E Shares Principal Amount" and "F Shares Principal Amount",.

5.4 The Shares of the Company shall be in registered form.

5.5 A register of Shares will be kept at the registered office, where they will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this registers.

5.6 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors.

5.7 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

5.8 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

5.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

5.10 The Class B Shares, the Class C Share, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares do not carry any voting rights but the respective holder(s) is entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the company before its term; and
- the transformation of the company into a company of another legal form.

5.11 The Class B Shareholders, the Class C Shareholders, the Class D Shareholders, the Class E Shareholders and the Class F Shareholders have the same voting rights as the holders of Class A Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned at article 15 have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

Art. 6. Permitted Transfer.

6.1 The following transfers of Shares, with the sole exception of the Class A Shares which are not transferable, shall always constitute permitted transfer (the "Permitted Transfer") not subject to any transfer restrictions as set out in these Articles of Association: (i) any transfer of Shares of the Company to any other company 100% controlled directly by the relevant Shareholder and (ii) any transfer of Shares transferable to a Trust formed under the law of any jurisdiction for estate planning or other similar purposes, provided that the Trust is exclusively for the benefit of the Shareholder who has established the Trust (Settlor), or his spouse, or his direct descendants, or for the benefit of Trusts created for the benefit of one or more of such persons.

6.2. The transfer of Shares to a Trust which is not for the benefit of the persons referred to at Article 6.1 is subject to the transfer restriction set forth in these Articles of Association. In the case of infringement of the provision set forth in this Article, the transfer of Shares to the Trust is not effective against the Company. Moreover where after the transfer of the Shares to the Trust, the trust deed is amended in a way which is inconsistent with the provisions set forth in this Article, the trustee shall not be entitled to exercise any administrative rights pertaining to the Shares.

The transfer of Shares to the Trust and any deed amending the Trust deed as well as any variation of the trustees and/ or the beneficiaries of the Trust must be notified to the Company within fifteen (15) days by a certified copy of the deed of transfer and/or of amendment.

Art. 7. Pre-emption rights in case of transfer of Shares between Shareholders.

7.1 The sale and/or transfer of Shares, with the sole exception of the Class A Shares which are not transferable, in whatever form (whether or not against consideration) between Shareholders under an inter-vivos deed is subject to the pre-emption right granted to the holder of the same class of Share or, where only one holder of a given Class exists, to the Shareholders. Any Shares to be so sold or transferred are hereinafter referred to as the “Offered Shares”.

7.2 In order to allow the Shareholders to exercise their pre-emption rights in the terms and upon the conditions of this Article 7, a Shareholder proposing to transfer his/her participation (a “Transferring Shareholder”) shall notify the same to the Company, specifying, the number of Offered Shares and the proposed price (the “Proposed Price”) at which the other Shareholders can purchase the Offered Shares (the “Offer”).

If the purchasing price of the Shares is not represented by cash, then the Transferring Shareholder shall provide valuation of such consideration in kind issued by a qualified independent auditor.

7.3 Within fifteen (15) Business Days as from the receipt of such notice, the Company’s Board of Directors shall notify to the other shareholders of the same class the Offer and request them to notify to the Company and to the Transferring Shareholder, within sixty (60) days as from the receipt of the notice provided for in this Article 7.3, whether they intend to exercise their pre-emption rights. The Shareholders exercising such pre-emption rights are hereinafter referred to as the “Prospective Purchasing Shareholders”.

7.4 The exercise of pre-emption rights shall be notified to the Transferring Shareholder in writing (the “Pre-emption Notice”) at his/her address as shown in the shareholders’ register of the Company.

7.5 If, following the above described procedure, no pre-emption rights have been exercised the Company may - within a thirty (30) days period as from the end of the 60-day period provided for at paragraph 7.3 above redeem the Offered Shares in compliance with the limitations and formalities provided for in the Law and these Articles of Association at a price per Share based on the average book value of the net assets of the Company as shown in the approved annual accounts of the Company for the last three preceding financial years. The redemption price paid by the Company in consideration of the buyback provided under this article shall be allocated to the existing shareholders pro rata to their participation in the Company.

7.6 If, following the procedure under article 7.1 to 7.4, the pre-emption right has only been exercised over some, but not all, the Offered Shares, the Company may - within a thirty (30) days period as from the end of the 60-day period provided for at paragraph 7.3 above redeem the remaining Offered Shares in compliance with the limitations and formalities provided for in the Law and these Articles of Association at the Proposed Price per Share. The redemption price paid by the Company in consideration of the buyback provided under this article shall be allocated to the existing shareholders pro rata to their participation in the Company.

7.7 If the amounts available for distribution are not sufficient to enable the Company to pay the price of all of the Offered Shares not allotted, then the Company may either (i) pay the remaining portion of the price by issuing debt securities with maturity dates not exceeding ten years as from the dates of issue, in the terms and upon the conditions the Board of Directors will determine or (ii) book a receivable against the Company for the amount due in relation to the payment of the price of all of the Offered Shares which shall in any case be paid to the relevant Shareholders within twelve months as from the transfer of the Offered Shares.

7.8 Within thirty (30) days as from the completion of the procedure for the exercise of pre-emption rights, the Company’s Board of Directors shall take the necessary steps to transfer the Offered Shares to the persons entitled thereto, against the simultaneous payment of the price.

7.9 Where no pre-emption rights have been exercised or if the pre-emption right has only been exercised over some Share and the Company has not implemented the redemption according to Article 7.5 or 7.6 above, the Transferring Shareholder can transfer the Offered Shares to the offering Shareholder.

Art. 8. Pre-emption rights in case of transfer of Shares to third parties.

8.1. The transfer of Shares, with the sole exception of the Class A Shares which are not transferable, inter-vivos to non-Shareholders is subject to the Shareholders’ pre-emptive right and to the Company’s pre-emptive right according to article 7 above.

Art. 9. Death of a Shareholder.

9.1. Without prejudice to other provision in these Articles of Association the Shares, except the Class A Shares, are freely transferable mortis causa only and exclusively to the direct descendants or wife of the relevant Shareholder.

9.2 In the event of transfer mortis causa of Class A Shares, the transfer to any party is subject to the prior unanimous approval of the other Class A Shareholders. Where such approval is not granted the Company must redeem the interested Class A Shares at a price per Share based on the average book value of the net assets of the Company as shown in the approved annual accounts of the Company for the last three preceding financial years. The redemption price paid by the Company in consideration of the buyback provided under this article shall be allocated to the existing shareholders pro rata to their participation in the Company..

9.3 In the event of transfer mortis causa of any Share, except the Class A Shares, to someone other than a direct descendent or wife of the deceased, the other Shareholders of the same Class or, where only one holder of a given Class

exists, the Shareholders holding the other Classes of Shares, will have the right to acquire the Shares from the heirs and legatees of the deceased within one year from the opening of the succession. The Shareholders who intend to exercise such right must inform the heirs, legatees and the Board of Directors of the Company of their intention. In the event that there are more Shareholders who have exercised such right, the transfer of the Shares will be made pro rata to their participation in the Company.

9.4 In the event that none of the concerned Shareholders intends to exercise its right under 9.3 above the Company may redeem the interested Shares at a price per Share based on the average book value of the net assets of the Company as shown in the approved annual accounts of the Company for the last three preceding financial years. In the event that the pre-emption right has been exercised over some but not all the interested Shares the Company may - within a thirty (30) days period as from the end of the 60-day period provided for at paragraph 7.3 above redeem the remaining Offered Shares in compliance with the limitations and formalities provided for in the Law and these Articles of Association at the Proposed Price per Share. Where the Company should not exercise its pre-emption right according to this paragraph 9.4 the Share are freely transferable to any interested third party;

9.5 The determination of the price of the Shares to be redeemed by the Company according to article 9.4 above, will be determined by reference to the date of the opening of the succession and according to the valuation based on the average value of the net assets of the Company as shown in the approved annual accounts of the Company for the last three preceding financial years.

Title III. - Management - Representation

Art. 10. Board of Directors.

10.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least five directors (the "Director"), either Shareholders or not, appointed by the Shareholders' General Meeting.

10.2 The Directors shall be appointed for a period not exceeding three years and shall hold office until their successors are elected.

10.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting.

10.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty Business Days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders, which shall proceed to the final election of such Directors. Notwithstanding the foregoing, in case the number of Directors falls below three, such vacancy shall be immediately filled in accordance with the provisions of the Law, in order to ensure that the Company has, at any time, a Board of Directors composed of at least three members. In this case, the Shareholders' General Meeting ratifies the election at its next meeting.

10.5 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles of Association to the Shareholders' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate, with prior consent of the Shareholders' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing delegate.

10.6 The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.7 If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.8 A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or by any Director.

10.9 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

10.10 All decisions of the Board of Directors require a qualified majority of two third votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

10.11 Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a Director objects thereto.

10.12 In case of urgency, circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

10.13 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Indemnification. The Company indemnifies the Directors and any officer, agent or employee of the Board of Directors and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Directors with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a

Director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the Board of Directors' request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 12. Representation. In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, pursuant to Article 10 of the present Articles of Association, within the limits of such special power.

Title IV. - General meetings of Shareholders.

Art. 13. Attendance.

13.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Each Share entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary General Meetings of Shareholders.

13.2. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him/her/it at the General Meetings of Shareholders of the Company.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. The annual Shareholders' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the third Thursday of the month of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following Business Day.

14.2. Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

14.3. Written notice of the place, date and time of every Shareholders' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail to each Shareholder not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Shareholders and (ii) all Shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Shareholders determine is prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by the Law.

14.4. Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in the present Articles of Association, decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital of the Company. Where the Shares are held by a "Società Fiduciaria" carrying on its activity under the provisions set forth by Italian law n. 1966/1939, the voting rights pertaining to its participation in the Company can be divergently and non-jointly exercised by one or more proxy holders where the Società Fiduciaria would have expressly declared to act on behalf of several beneficiary/ies who provided distinct and divergent vote instructions.

14.5. The amendment of the Articles of Association of the Company shall be taken by the Shareholders' General Meeting with the ninety five per cent (95%) majority approval of the Shareholders, in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law (if any and where applicable)

Title V. - Annual accounts - allocation of profits

Art. 15. Financial Year and Distribution.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

15.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.3. For the remaining balance, if any, the Shareholders' General Meeting, upon proposal of the Board of Directors, shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that any dividend will be distributed in the following distribution order:

(a) to Class B Shareholders, Class C Shareholders, Class D Shareholders, Class E Shareholders and Class F Shareholders pro-rata to their respective numbers of Shares, a preferential dividend at the annual rate of Ten per cent (10%) over respectively the A Shares Principal Amount, B Shares Principal Amount, C Shares Principal Amount, D Shares Principal Amount, E Shares Principal Amount and F Shares Principal Amount;

(b) to the Class A Shareholders pro-rata to their respective numbers of Shares, Five per cent (5%) of any profits or reserves remaining out of the distribution made under letter (a) above;

(c) to Class B Shareholders, Class C Shareholders, Class D Shareholders, Class E Shareholders and Class F Shareholders pro-rata to their respective numbers of Shares any profits or reserves remaining out of the distribution made under item (a) and (b) above.

Art. 16. Interim Dividend.

16.1 The Board of Directors may pay out an interim dividend, subject to the conditions fixed by the Law and subject to the provisions of Article 15 with respect to the distribution's priority order.

Title VII. - Dissolution, Liquidation**Art. 17.**

17.1 In addition to the relevant provisions of the Law and without prejudice thereto (in particular to article 100 of the Law), the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting.

17.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Shareholders' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

17.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and to Article 15 of these Articles of Association.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to grant authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions in relation to the above taken resolution.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TOR S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 156.913, constituée suivant un acte notarié reçu le 22 novembre 2010 par Me Paul BETTINGEN, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2856 du 29 décembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Me Francis KESSELER le 29 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1295 du 15 juin 2011 (la "Société").

L'assemblée nomme Maître Carmine REHO, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, président.

Le président nomme comme secrétaire Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Davide MURARI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les deux millions neuf cent quarante-six mille (2.946.000) actions, représentant cent (100) pour cent du capital social de la Société, sont présentes ou valablement représentées à l'assemblée, laquelle peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de convertir les deux millions neuf cent quarante-six mille (2.946.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, mille (1.000) actions de catégorie B, mille (1.000) actions de catégorie C, mille (1.000) actions de catégorie D, mille (1.000) actions de catégorie E et mille (1.000) actions de catégorie F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR), assortie d'une prime d'émission de deux millions neuf cent dix mille euros (2.910.000 EUR) répartie proportionnellement entre les actions de catégorie A, B, C, D, E et F, lesquelles confèrent à leur propriétaire les mêmes droits et emportent les mêmes obligations que les actions existantes de la Société, et seront réparties entre les actionnaires existant au prorata de leur participation dans le capital social de la Société;
2. Refonte des statuts de la Société;
3. Pouvoir donné à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, afin de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les résolutions à prendre sur la base du présent ordre du jour, en ce incluse notamment la mise à jour du registre des actionnaires de la Société et
4. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir les deux millions neuf cent quarante-six mille (2.946.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, mille (1.000) actions de catégorie B, mille (1.000) actions de catégorie C, mille (1.000) actions de catégorie D, mille (1.000) actions de catégorie E et mille (1.000) actions de catégorie F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR), assortie d'une prime d'émission de deux millions neuf cent dix mille euros (2.910.000 EUR) répartie proportionnellement entre les actions de catégorie A, B, C, D, E et F, lesquelles confèrent à leur propriétaire les mêmes droits et emportent les mêmes obligations que les actions existantes de la Société, et seront réparties entre les actionnaires existant au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

En considération de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination.

1.1 Il est créé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci- après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La Société portera la dénomination «TOR S.A.»

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social pourra être déplacé dans la municipalité de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée Générale Extraordinaire») délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 La société peut créer des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger surviennent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision sera sans effets sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La durée de la Société peut être réduite par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autres d'actions, obligations, certificats, notes, reconnaissance de dettes et toute autre valeur mobilière et la détention, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

4.2 La Société peut consentir tout type d'emprunts, et émettre des obligations et billets à ordre. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et licences y relatives, qu'elle juge utiles à la réalisation et au développement de son objet.

4.3 La Société peut encore recevoir, développer ou accorder des licences relatives à tous droits de propriété intellectuelle et industrielle, acquérir par investissement, souscription, prise ferme, option ou autre, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle et industrielle de quelque nature que ce soit, et accorder toute assistance financière à des sociétés du même groupe tels que des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

4.4 Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra en outre réaliser tous investissements immobiliers et, de manière générale, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. - Capital social, Actions, Transfert des actions, Inscription

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à trente six mille euros (36.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, mille (1.000) actions de catégorie B, mille (1.000) actions de catégorie C, mille (1.000) actions de catégorie D, mille (1.000) actions de catégorie E et mille (1.000) actions de catégorie F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et conférant à leur propriétaire les mêmes droits et emportent les mêmes obligations que les actions existantes de la Société.

5.2 Les actions de catégorie A, B, C, D, E et F sont collectivement désignées ci-après les «Actions» et les propriétaires des actions de catégorie A, B, C, D, E et F sont collectivement désignées ci-après les «Actionnaires» et individuellement un «Actionnaire».

5.3 Outre le montant du prix de souscription des Actions A (le «Montant des Actions A»), le montant du prix de souscription des Actions B (le «Montant des Actions B») le montant du prix de souscription des Actions C (le «Montant des Actions C»), le montant du prix de souscription des Actions D (le «Montant des Actions D»), le montant du prix de souscription des Actions E (le «Montant des Actions E») et le montant du prix de souscription des Actions F (le «Montant des Actions F»), des comptes de prime d'émission distincts liés aux Actions A, aux Actions B, aux Actions C, aux Actions D, aux Actions E et aux Actions F sur lesquels toute prime payée lors d'une émission d'Actions en plus de la valeur nominale est versée peuvent être créés (la «Prime»). Les montants desdits comptes de prime d'émission peuvent servir au paiement partiel ou total de toute Action que la Société pourrait racheter à son/ses actionnaire(s), à compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou à procéder à des distributions en faveur des actionnaires. Le Montant des Actions A, le Montant des Actions B, le Montant des Actions C, le Montant des Actions D, le Montant des Actions E et le Montant des Actions F ainsi que les Primes correspondantes, seront respectivement dénommés ci-après «Nominal des Actions A», «Nominal des Actions B», «Nominal des Actions C», «Nominal des Actions D», «Nominal des Actions E» et «Nominal des Actions F».

5.4 Les Actions sont émises sous forme nominative uniquement.

5.5 Un registre des Actions sera tenu au siège social et mis à la disposition des actionnaires. La propriété des Actions s'établit par inscription sur ce registre.

5.6 Des certificats attestant ces inscriptions, signés par le président du Conseil d'Administration, seront remis sous forme de talons.

5.7 La Société ne reconnaît qu'une seule personne par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

5.8 Des appels à versement du prix de souscription pourront être effectués à tout moment par le Conseil d'Administration, à condition que de tels appels concernent toutes les Actions de manière proportionnelle et simultanée.

5.9 La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

5.10 Les Actions de catégories B, C, D, E et F sont sans droit de vote, sous réserve des matières suivantes au vote desquelles leur propriétaire peut participer:

- l'émission de nouvelles Actions à dividende privilégié,
- la détermination du dividende préférentiel cumulatif attaché aux Actions sans droit de vote,
- la conversion d'Actions sans droit de vote en Actions ordinaires,
- la réduction du capital social de la Société,
- le changement d'objet social de la Société,
- l'émission d'obligations convertibles,
- la dissolution de la Société avant son terme, et
- la transformation de la Société

5.11 Les Actionnaires propriétaires des Actions de catégories B, C, D, E et F jouiront du même droit de vote que les Actionnaires titulaires des Actions de catégorie A, à toute assemblée, lorsque malgré l'existence de profits distribuables

à cette fin, le dividende préférentiel cumulatif mentionné à l'article 15 ci-après n'a pas été intégralement payé pendant deux exercices sociaux consécutifs, et ce jusqu'à complet paiement d'un tel dividende.

Art. 6. Cessions Autorisées.

6.1 Les cessions d'Actions suivantes, à l'exception des cessions d'Actions A, lesquelles ne sont inaliénables, sont à considérées comme des cessions autorisées (les «Cessions Autorisées») et en tant que telles non soumises à une quelconque restriction de cession qui pourrait être prévue par les présents Statuts: (i) toute cession d'Actions de la Société à une société détenue directement à cent (100) pour cent par son propriétaire et (ii) toute cession d'Actions au profit d'un Trust constitué selon le droit de toute juridiction à des fins de gestion patrimoniale ou à toute autre fin similaire, sous réserve que le Trust soit constitué exclusivement au bénéfice de l'Actionnaire l'ayant constitué (le fiduciaire), ou sa femme, ses descendants directs, ou au bénéfice d'un Trust créé au profit d'une ou plusieurs de ces personnes.

6.2 les cession d'Actions à un Trust non constitué au profit des personnes indiquées à l'article 6.1 ci-dessus sont soumis aux restrictions prévues par les Statuts. En cas de violation d'une disposition quelconque de cet article, la cession d'Actions au Trust ne sera pas opposable à la Société. De plus, si en raison d'une telle cession le contrat de fiducie est modifié de manière non conforme à ces Statuts, le fiduciaire ne sera pas habilité à exercer un acte de gestion quelconque afférent aux Actions cédées. Les cessions d'Actions au Trust, de même que tout changement dans la personne du fiduciaire ou du fiduciaire devront être notifiés à la Société dans les quinze (15) jours de leur réalisation par envoi d'une copie certifiée conforme du document attestant ces opérations.

Art. 7. Droit de préemption en cas de cession d'Actions entre Actionnaires.

7.1 Les cessions d'Actions, à l'exception des cessions d'Actions de catégorie A, lesquelles sont inaliénables, sous quelque forme que ce soit (avec ou sans contrepartie) entre Actionnaires de leur vivant, font l'objet d'un droit de préemption au profit des propriétaires d'Actions de même catégorie ou, lorsqu'il n'y a qu'un propriétaire par catégorie, aux autres Actionnaires. Toute Action cédée en vertu de cet article est désignée en tant qu'«Action Offerte».

7.2 Pour exercer son droit de préemption selon les termes et conditions de cet article, l'Actionnaire désireux de céder sa participation (l'«Actionnaire Cédant») doit en notifier la Société en indiquant le nombre d'Actions Offertes et le prix proposé (le «Prix Proposé») auquel les autres Actionnaires peuvent acheter les Actions Offertes (l'«Offre»)

Si le prix des Actions n'est pas exprimé en numéraire, l'Actionnaire Cédant doit indiquer la méthode d'évaluation de la contrepartie en nature proposée, laquelle méthode aura été déterminée par un réviseur indépendant.

7.3 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables de la réception de la notification, le Conseil d'Administration doit notifier l'Offre aux autres Actionnaires propriétaires d'Actions de même catégorie, les sommant de notifier dans les soixante (60) jours de la réception d'une telle notification, de notifier la Société et l'Actionnaire Cédant de leur intention d'exercer ou non leur droit de préemption. Les Actionnaires exerçant leur droit de préemption sont désignés en tant qu'«Actionnaires Préemptants».

7.4 L'exercice du droit de préemption doit être notifié à l'Actionnaire Cédant par écrit (la «Notice de Préemption») à l'adresse indiquée dans le registre d'Actions de la Société.

7.5 Si, une fois la procédure décrite ci-dessus suivie, aucun droit de préemption n'est exercé dans les trente (30) jours suivant l'expiration de la période de soixante (60) jours décrite à l'article 7.3 ci-dessus, la Société peut procéder au rachat des Actions Offertes conformément aux limitations et formalités prévues par la Loi et les Statuts, à un prix par Action déterminé sur base de la valeur comptable moyenne de la Société reflétée dans les comptes annuels approuvés des trois derniers exercices sociaux. Le prix de rachat ainsi payé par la Société sera réparti entre les Actionnaires au pro rata de leur participation au capital social de la Société.

7.6 Si, après avoir suivi la procédure décrite aux article 7.1 à 7.4, le droit de préemption n'a été que partiellement exercé, la Société peut dans les trente (30) jours suivant l'expiration de la période de soixante (60) jours décrite à l'article 7.3 ci-dessus racheter les Actions Offertes non préemptées, conformément aux limitations et formalités prévues par la Loi et les Statuts, à un prix par Action correspondant au Prix Proposé. Le prix de rachat ainsi payé par la Société sera réparti entre les Actionnaires au pro rata de leur participation au capital social de la Société.

7.7 Si les montants distribuables ne sont pas suffisants pour permettre à la Société de s'acquitter du prix des Actions Offertes non préemptées, la Société peut soit (i) payer la portion restante du prix par l'émission d'instruments de dette dont la maturité n'excèdera pas dix (10) ans à compter de leur émission, selon des termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration ou (ii) inscrire à son passif une dette d'un montant correspondant, lequel devra dans tous les cas être payé dans les douze (12) mois du transfert des Actions Offertes.

7.8 Dans les trente (30) jours de la réalisation de la procédure d'exercice du droit de préemption, le Conseil d'Administration de la Société procèdera aux actes et formalités nécessaires à la cession effective des Actions Offertes aux personnes habilitées à les recevoir, contre paiement simultané de leur prix.

7.9 Lorsqu'aucun droit de préemption n'a été exercé, ou si le droit de préemption n'a été que partiellement exercé et que la Société n'a pas suivi la procédure prévue aux articles 7.5 et 7.6, l'Actionnaire Cédant peut céder les Actions Offertes à tout Actionnaire intéressé.

Art. 8. Droit de préemption en cas de cession d'Actions entre Actionnaires.

8.1 Les cessions d'Actions, à l'exception des cessions d'Actions de catégorie A, lesquelles sont inaliénables, entre vifs à des non-Actionnaires, sont soumises au droits de préemption des Actionnaires et de la Société prévus à l'article 7 ci-dessus.

Art. 9. Mort d'un Actionnaire.

9.1 Sans préjudice des autres dispositions des Statuts, les Actions, à l'exception des cessions d'Actions de catégorie A, sont librement cessibles pour cause de mort, seulement et exclusivement aux héritiers directs ou à la femme des Actionnaires défunts.

9.2 En cas de cession d'Actions de catégorie A pour cause de mort, la cession à toute contrepartie est subordonnée à l'agrément unanime préalable des autres Actionnaires propriétaires d'Actions de catégorie A. Si un tel agrément n'est pas obtenu, la Société peut racheter les Actions A concernées à un prix par Action déterminé sur base de la valeur moyenne de l'actif net de la Société reflétée dans les comptes annuels approuvés des trois derniers exercices sociaux. Le prix de rachat ainsi payé par la Société sera réparti entre les Actionnaires au pro rata de leur participation au capital social de la Société.

9.3 En cas de cession de toute Action pour cause de mort, à l'exception des cessions d'Actions de catégorie A, à une contrepartie autre qu'un descendant direct ou la femme du défunt, les Actionnaires propriétaires d'Actions de même catégorie ou, lorsqu'il n'existe qu'un Actionnaire par catégorie d'Actions, les Actionnaires propriétaires d'Actions d'autres catégories, auront le droit d'acquérir les Actions de leurs héritiers et ayants-droit dans l'année de l'ouverture de la succession. Les Actionnaires désireux d'exercer un tel droit doivent en informer les héritiers et ayants-droit, ainsi que le Conseil d'Administration de la Société. Si plusieurs Actionnaires souhaitent exercer un tel droit, la cession se fera proportionnellement entre Actionnaires.

9.4 Si aucun Actionnaire ne souhaite exercer son droit tel que prévu à l'article 9.3 ci-dessus, la Société peut racheter les Actions à un prix par Action déterminé sur base de la valeur moyenne de l'actif net de la Société reflétée dans les comptes annuels approuvés des trois derniers exercices sociaux. Si le droit de préemption n'a été que partiellement exercé, la Société peut dans les trente (30) jours de l'expiration de la période de soixante (60) jours indiquée à l'article 7.3 ci-dessus racheter les Actions restantes conformément aux limitations de la Loi et des Statuts au Prix Proposé. Si la Société n'exerce pas un tel droit, les Actions deviennent librement cessibles à tout tiers intéressé.

9.5 La détermination du prix par Action rachetée par la Société s'effectue conformément à l'article 9.4 ci-dessus, et sera déterminée en considération de la date d'ouverture de la succession et selon une évaluation basée sur la valeur moyenne de l'actif net de la Société reflétée dans les comptes annuels approuvés des trois derniers exercices sociaux.

Titre III. - Gestion - Représentation

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par l'Assemblée Générale.

10.2 Les Administrateurs exercent leur mandat pendant une période n'excédant pas trois ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

10.3 Un Administrateur peut être révoqué ad nutum et remplacé à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale.

10.4 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent y pourvoir dans les trente (30) Jours Ouvrables jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale ratifie ce choix et procède à la nomination effective. Nonobstant ce qui précède, lorsque le nombre d'Administrateurs tombe en dessous de trois (3), il doit être immédiatement pourvu à une telle vacance conformément à la Loi, afin de s'assurer que la Société est à tout moment gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Dans ce cas, l'Assemblée Générale ratifie ce choix lors de sa prochaine réunion.

10.5 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du Conseil d'Administration, aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration.

10.6 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président.

10.7 En l'absence du président, le Conseil d'Administration pourra désigner un président pour assurer la présidence pro tempore de la réunion.

10.8 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou d'un Administrateur.

10.9 Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des Administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur.

10.10 Les décisions devront être prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

10.11 Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.12 En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires envoyés par télécopie ou courrier, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue, laquelle aura le même effet qu'une décision prise en réunion du Conseil d'Administration.

10.13 Les Administrateurs peuvent également voter par télécopie, téléphone ou courriel, sous réserve de confirmer ensuite leur vote par écrit.

Art. 11. Indemnisation. La Société s'engage à tenir quitte et indemniser les Administrateurs ou tout agent, employé ou mandataire des Administrateurs ainsi que leurs ayants-droit, ou toute personne, société, auquel le Conseil d'Administration a confié partie de la gestion de la Société, de toutes actions, procédures, plaintes, dettes, dépenses, pertes et dommages quels qu'ils soient, que l'Administrateur pourrait subir ou devoir supporter en conséquence de l'exercice de leur mandat d'Administrateur, à la demande des Administrateurs ou personnes concernées, à l'exception des actes ou omission de l'Administrateur résultant d'une faute grave ou dolosive de sa part et jugés comme tels par un jugement définitif.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui la gestion journalière aura été déléguée par le Conseil d'Administration, dans les limites de cette délégation, dans les limites d'une telle délégation, ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 10 des Statuts dans les limites de cette délégation.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 13. Présence aux réunions.

13.1 Toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Chaque Action donne droit à un vote, en Assemblée ordinaire comme extraordinaire.

13.2 Un actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, télécopie, courriel, télégramme, une autre personne comme son mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

14.2 Des Assemblées Extraordinaires pourront toujours être convoquées par le président du Conseil d'Administration, le commissaire aux comptes, ainsi qu'à la requête d'Actionnaires représentant un cinquième (1/5) du capital social de la Société.

14.3 Les convocations aux Assemblées Générales sont données au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à moins (i) qu'il n'ait été renoncé à ce délai par écrit par tous les Actionnaires et (ii) que tous les Actionnaires soient présents ou représentés à la réunion. Les Actionnaires décideront sur tout point mentionné dans la convocation, ainsi que sur tout point qu'ils estiment prudent de traiter. La convocation doit indiquer le propos de la réunion et les matières qui y seront traitées, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

14.4 Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi ou les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix représentant la majorité simple du capital social émis et souscrit de la Société. Lorsque les Actions sont détenues par un trust-fiducie exerçant ses activités dans le cadre des dispositions prévues par la loi italienne n. 1966/1939, les droits de vote afférents à une telle participation au capital social de la Société pourront être exercés de manière non indivisible par un ou plusieurs mandataires que la «Società Fiduciaria» aura expressément déclaré agir pour le compte des bénéficiaires.

14.5 Les modifications statutaires requièrent une majorité qualifiée de quatre-vingt quinze (95) pour cent, en sus des exigences de quorum et de majorité de la Loi.

Titre IV. - Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 15. Exercice social et Distributions.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

15.3 Du solde restant, s'il en est, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminera l'affectation du profit ou des réserves distribuables ainsi que la date et le montant des distributions y relatives, sous réserve de respecter l'ordre de distribution suivant:

(a) aux Actionnaires propriétaires d'Actions de catégories B, C, D, E et F, au pro rata de leur nombre d'Actions respectif, un dividende préférentiel annuel équivalant à dix (10) pour cent du Montant Nominal des Actions A, du Montant Nominal des Actions B, du Montant Nominal des Actions C, du Montant Nominal des Actions D, du Montant Nominal des Actions E, et du Montant Nominal des Actions F;

(b) aux Actionnaires propriétaires d'Actions de catégorie A, au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent, cinq (5) pour cent des profits et/ou réserves distribuables restant après distribution selon le point (a) ci-dessus;

(c) aux Actionnaires propriétaires d'Actions de catégories B, C, D, E et F, au pro rata de leur nombre d'Actions respectif, le solde de profit et/ou réserves distribuables restant après distribution conformément aux points (a) et (b) ci-dessus.

Art. 16. Acomptes sur dividende.

16.1 Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des acomptes sur dividende dans les conditions de la Loi et en conformité avec les dispositions de l'article 15 des Statuts.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 En sus des dispositions de la Loi applicables et sans préjudice de celles-ci (en particulier de l'article 100 de la Loi), la Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

17.2 La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera l'étendue de leurs pouvoirs et leur rémunération.

17.3 Les liquidateurs pourront procéder à toute distribution de boni de liquidation conformément aux dispositions applicables de la Loi et aux Statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder pouvoir à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, afin de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les présentes résolutions, incluant sans s'y limiter la mise à jour du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Les frais, coûts et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, susmentionnée sont estimés à EUR 1.250,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, lesdites personnes ont signé l'acte dans sa version originale avec Nous, notaire.

Signé: Carmine REHO, Estelle N'ZOUNGOU, Davide MURARI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2014. Relation GRE/2014/375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014016923/705.

(140019187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Borali Overseas Private Equity Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORALI OVERSEAS PRIVATE EQUITY SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014022581/11.

(140027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Bormida Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 44.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014022582/11.

(140027253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 87.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social à Hesperange le 16 janvier 2014

Résolution 4

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Mr Davide Sosio,
- Mr Claudio Tosato,
- Mr Massimo Paolo Gentili,

pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Résolution 5

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014022542/19.

(140027385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

ANTALPI Engineering Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 153.426.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022543/10.

(140027184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.553.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of the month of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Immowest Lux I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette incorporated on 27 February 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 987 of 26 May 2007 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.553. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last

time on 19 October 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2173 of 6 November 2009.

The meeting was presided by Maître Michel Nickels, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Florence Apostolou, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg."

3. Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not to be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Manager's resolutions, other than circular resolutions, may be signed by any manager participating in the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by the joint signature of one class A and one class B manager (including by way of representation).

4. Revocation of the following persons as managers of the Company, in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company, with immediate effect:

- Andreas Ratzinger
- Alexander Hoff
- Mr Luc Schmitt
- Mr Guy Schröder

5. Appointment of the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

Class A Manager

Mr. Jean (John) Wantz, born on 17 May 1966, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and residing professionally at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Mr. Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Class B Manager

Mr. Gerold Hellmich, born on 9 July 1969, in Linz, Austria, and residing professionally at Wienerbergstraße 11, A-1100 Vienna, Austria

III. Thereafter the shareholders of the Company resolved as follows:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg."

Third resolution

It is resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Manager's resolutions, other than circular resolutions, may be signed by any manager participating in the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by the joint signature of one class A and one class B manager (including by way of representation).”

Fourth resolution

It is resolved to revoke the following persons as managers of the Company, in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company, with immediate effect:

- Andreas Ratzinger
- Alexander Hoff
- Mr Luc Schmitt
- Mr Guy Schröder

Fifth resolution

It is resolved to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

Class A Manager

Mr. Jean (John) Wantz, born on 17 May 1966, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and residing professionally at 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg

Mr. Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg

Class B Manager

Mr. Gerold Hellmich, born on 9 July 1969, in Linz, Austria, and residing professionally at Wienerbergstraße 11, A-1100 Vienna, Austria

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€1,400).

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Immowest Lux I S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, constituée suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger le 27 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 987 du 26 mai 2007 enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.553. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 19 octobre 2009 publié au Mémorial sous le numéro 2173 du 6 novembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Michel Nickels, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Florence Apostolou, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenus appèrent de la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire et le scrutateur du notaire soussigné. Cette liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il résulte de la prédite liste de présence, toutes les cinq cents (500) actions émises par la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, et les actionnaires de la Société ont déclarés avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut donc régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville»;

3. Modification de l'article 12 des statuts de la société afin qu'il se lise comme suit:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, autres que les résolutions circulaires, peuvent être signées par tout gérant présent au conseil. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie de circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).»

4. Révocation des personnes suivantes comme gérants de la Société, en vertu de l'article 12 des statuts de la Société, avec effet immédiat:

- Andreas Ratzinger
- Alexander Hoff
- Mr Luc Schmitt
- Mr Guy Schröder

5. Nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérant Class A

M. Jean (John) Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence professionnelle au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

M. Charles Meyer, né le 19 April 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence professionnelle au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Class B Manager

M. Gerold Hellmich, né le 9 juillet 1969, à Linz, Autriche, avec résidence professionnelle au Wienerbergstraße 11, A-1100 Vienne, Autriche

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:
«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville»

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:
«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, autres que les résolutions circulaires, peuvent être signées par tout gérant présent au conseil. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie de circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).»

Quatrième résolution

Il a été décidé de révoquer les personnes suivantes comme gérants de la Société, en vertu de l'article 12 des statuts de la Société, avec effet immédiat:

- Andreas Ratzinger
- Alexander Hoff
- Mr Luc Schmitt
- Mr Guy Schröder

Cinquième résolution

Il a été décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérant Class A

M. Jean (John) Wantz, né le 17 mai 1966, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence professionnelle au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence professionnelle au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Class B Manager

M. Gerold Hellmich, né le 9 juillet 1969, à Linz, Autriche, avec résidence professionnelle au Wienerbergstraße 11, A-1100 Vienne, Autriche

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte notarié sont estimés à mille quatre cents euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: NICKELS, APOSTOLOU, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/01/2014. Relation: EAC/2014/1477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018134/325.

(140020170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Regenerative Power Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 160.850.

Außerordentliche Generalversammlung gehalten am 06.12.2013 um 12.00 Uhr

1. Die Generalversammlung akzeptiert die Aufkündigung des Mandates im Verwaltungsrat von Herrn Artur Joseph Maurer mit sofortiger Wirkung.

2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird Herr GRZEGORZ IZWORKSI, geboren am 10.09.1979 in Wroclaw/ Polen wohnhaft in D-45136 Essen, Rellinghauser Str. 329 mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates (administrateur) bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Angefertigt in Echternach, den 06.12.2013.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014022360/16.

(140026814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 942.

L'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Claude SEYWERT. L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Paul TETTEROO avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en qualité de Membre du Comité Directeur.

Monsieur TETTEROO est nommé pour une période de quatre (4) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022387/14.

(140026677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.189.102,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 156.426.

Par résolutions prises en date du 28 janvier 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014022312/13.

(140026400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.012.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2014

En date du 31 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Norbert Wagemans en qualité d'Administrateur avec effet au 1^{er} février 2014,
- de nommer Monsieur Joep van den Broek en tant que Président avec effet au 1^{er} février 2014 jusqu'à la cooptation d'un nouvel Administrateur et Président au plus tard le 1^{er} mai 2014.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Transtrend Equity Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014022434/16.

(140026525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BJS Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BJS Holdings 2 SNC).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 162.339.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of BJS Holdings 2 SNC, a Luxembourg partnership (société en nom collectif), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a partnership capital of USD 2,607,606,407 and registered with the Luxembourg Trade and Com-

panies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 162339 (the Partnership). The Partnership was incorporated under Luxembourg law on 29 June 2011 pursuant to an agreement signed under private seal, an extract of which has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2178 of 16 September 2011.

There appears:

(1) BJS Holdings 2 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA; and

(2) BJS Holdings 3 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA;

(together the Partners),

both represented by Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The proxies from the Partners, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Partners and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Partners, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 2,607,606,407 (two billion six hundred and seven million six hundred and six thousand four hundred and seven) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the partnership capital of the Partnership, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the Company's interim financial statements as at 31 October 2013 (the Interim Financial Statements);

3. Decision to change the legal form of the Partnership from a partnership (*société en nom collectif*) into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the Company) and to change its name to "BJS Holdings 2 S.à r.l.";

4. Decision to (i) reduce the Company's share capital by an amount of USD 2,607,586,407 (two billion six hundred and seven million five hundred and eighty-six thousand four hundred and seven United States dollars) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 2,607,606,407 (two billion six hundred and seven million six hundred and six thousand four hundred and seven United States dollars) to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) by way of the cancellation of 2,607,586,407 (two billion six hundred and seven million five hundred and eighty-six thousand four hundred and seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the Cancelled Shares) and (ii) constitute the Company's legal reserve (the Legal Reserve);

5. Confirmation of the management positions in the Company, constituting therefore the board of managers of the Company (the Board), for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts of the financial year ending in 2015;

6. Decision to allocate an amount consisting of the value of the Cancelled Shares less the amount allocated to the Legal Reserve to the Company's free reserves (the Free Reserves);

7. Restatement and renumbering of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety;

8. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the partnership capital of the Partnership being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Partners represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the Interim Financial Statements which shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Partnership from a partnership (*société en nom collectif*) into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the Conversion).

The Meeting notes that the Company's shareholders (being the ex-Partners) remain jointly and severally liable towards third parties for any and all liabilities of the Partnership before its Conversion.

The Meeting also resolves to change its name to "BJS Holdings 2 S.à r.l.".

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of USD 2,607,586,407 (two billion six hundred and seven million five hundred and eighty-six thousand four hundred and seven United States dollars) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 2,607,606,407 (two billion six hundred and seven million six hundred and six thousand four hundred and seven United States dollars) to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) by way of the cancellation of the Cancelled Shares.

The Meeting notes that, from now, the shareholding is as follows:

NAME OF THE SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHA- RES
BJS Holdings 2 LLC	1,000
BJS Holdings 3 LLC	19,000
TOTAL	20,000

The Meeting also resolves to allocate an amount of USD 2,000 (two thousand United States dollars), taken out from the amount of the Cancelled Shares, to the Company's legal reserve.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confirm the managers' appointments, constituting therefore together the Board, for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts of the financial year ending in 2015.

The Board is therefore constituted as follows:

- Alan Keifer;
- John Geis; and
- Tom Pate.

Sixth resolution

The Meeting resolves to allocate an amount of USD 2,607,584,407 (two billion six hundred and seven million five hundred and eighty-four thousand four hundred and seven United States dollars), being the difference between the value of the Cancelled Shares and the amount allocated to the Free Reserves.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "BJS Holdings 2 S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed

on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes resolved upon in the above resolutions and to see to any formalities in connection therewith and (ii) proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BJS Holdings 2 SNC, une société en nom collectif ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, ayant un capital social de 2.607.606.407 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B162339 (la Société). La Société a été constituée selon le droit Luxembourg le 29 juin 2011 en vertu d'un acte signé sous seing privé, un extrait duquel a été publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2178 en date du 16 septembre 2011.

ONT COMPARU:

1. BJS Holdings 2 LLC, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

2. BJS Holdings 3 LLC, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

(ensemble les Associés)

tous ici représentés par Pol Theisen, Juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ce dernier auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La totalité des 2.607.606.407 (deux milliards six cent sept millions six cent six mille quatre cent sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du fonds social de la Société, est dûment représentée à l'Assemblée qui est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points inscrit à l'ordre du jour reproduit ci-dessous:

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée à la teneur suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. approbation des comptes intérimaires au 31 octobre 2013 (les Comptes Intérimaires)

3. décision de changer la forme juridique de la Société d'une société en nom collectif en une société à responsabilité limitée et de modifier son nom en «BJS Holdings 2 S.à r.l.»;

4. décision de (i) réduire le capital social de la Société d'un montant de 2.607.586.407 USD (deux milliards six cent sept millions cinq cent quatre-vingt six mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 2.607.606.407 USD (deux milliards six cent sept millions six cent six mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'annulation de 2.607.586.407 (deux milliards six cent sept millions cinq cent quatre-vingt six mille quatre cent sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Parts Sociales Annulées) et (ii) constituer la réserve légale de la Société (la Réserve Légale);

5. confirmation des mandats de gérance dans la Société constituant le conseil de gérance de la Société (le Conseil) pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se clôturant en 2015;

6. décision d'allouer un montant constitué de la valeur des Parts Sociales Annulées moins le montant alloué à la Réserve Légale aux réserves disponibles de la Société (les Réserves Disponibles)

7. refonte et renumérotation des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité;

8. autorisations pour la modification du registre des parts sociales de la Société; et

9. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été fourni au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et partant approuve les Comptes Intérimaires qui resteront annexés au présent acte afin d'être enregistré en même temps que celui-ci auprès des autorités compétentes.

Troisième résolutions

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société d'une société en nom collectif en une société à responsabilité limitée (le Changement).

L'Assemblée note que les associés de la Société (en anglais ex-Partners) restent conjointement redevables vis-à-vis des parties tiers pour tout passif de la Société (en anglais Partnership) avant le Changement.

L'Assemblée décide également de change sa dénomination en «BJS Holdings 2 S.à r.l.».

Quatrième résolutions

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2.607.586.407 USD (deux milliards six cent sept millions cinq cent quatre-vingt six mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 2.607.606.407 USD (deux milliards six cent sept millions six cent six mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'annulation des Parts Sociales Annulées.

L'Assemblée prend acte que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

NOM DE L'ASSOCIÉ	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
BJS Holdings 2 LLC	1.000
BJS Holdings 3 LLC	19.000
TOTAL	20.000

L'Assemblée décide également d'allouer un montant de 2.000 USD (deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) retiré du montant des Parts Sociales Annulées à la Réserve Légale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer les mandats des gérants, constituant dès lors le Conseil, pour un terme qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant en 2015.

Le Conseil est constitué de:

- Alan Kiefer;
- John Geis; et
- Tom Pate.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer un montant 2.607.584.407 USD (deux milliards six cent sept millions cinq cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) étant la différence entre la valeur des Parts Sociales Annulées et le montant alloué à la Réserve Légale aux Réserves Disponibles de la Société.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de refondre et renuméroter les Statuts dans leur intégralité. Ils auront, en français, la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «BJS Holdings 2 S.à r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconque du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy à procéder pour la Société (i) à l'enregistrement dans le registre de parts sociales des changements décidés dans les résolutions ci-dessus et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ceux-ci et (ii) de procéder à toute formalité en rapport avec les résolutions prises ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour et l'année spécifiées en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014017924/490.

(140021079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Lerulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.139.

Extrait de délibérations adoptées par l'assemblée générale ordinaire ou par le conseil d'administration tenus le 02 octobre 2013

L'assemblée renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN et Madame Madeleine SIMEON aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie BONDIOLI arrivé à échéance.

L'assemblée nomme la société THE MANDATORY SERVICES S.A. avec siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14^{ème} étage, Panama, République de Panama, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019; son représentant permanent est Monsieur Jean-Luc JOURDAN, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. (anciennement GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A.) aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions de Président jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201402237/22.

(140026850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Umicore International, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMICORE INTERNATIONAL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014022449/12.

(140026480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Schuch Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 134.791.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 06.12.2013

L'assemblée générale décide à l'unanimité de prolonger les mandats du conseil d'administration de Messieurs Stefan SCHUCH, Christopher SCHUCH et Bernd HORN pour une durée illimitée.

Pour Schuch Immobilien s.a.

Référence de publication: 2014022403/11.

(140026757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

EPS Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.249.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Eugénie Patri Sébastien, en abrégé «EPS», une société anonyme, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.049, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Céline Larmet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée ci-annexée,

étant le seul associé d'EPS Participations, (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 182.249, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2013, non encore publié Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société.

2. L'Associé Unique prend des décisions quant à l'ordre du jour suivant:

A. Préalablement à l'augmentation de capital de la Société par apport en nature visée au point (B), réduction du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à zéro euros (EUR 0) par l'annulation (sans aucun paiement à l'Associé Unique) des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues par l'Associé Unique pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et en allouant un tel montant au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.

B. Augmentation du capital social émis de la Société de zéro euros (EUR 0) à sept milliards euros (EUR 7.000.000.000) par l'émission de 461.600.982 (quatre cent soixante-et-un millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales divisées en quatre classes A, B, C et D, sans valeur nominale, en contrepartie d'un apport en nature par l'Associé Unique de la Société de (i) 130.063.567 actions (les «Actions») émises par Anheuser-Busch InBev NV/SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège social 1, Grand-Place à 1000 Bruxelles et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0417.497.106 («AB InBev») et (ii) de 331.537.415 certificats de classe A (les «Certificats») de l'administratiekantoor («stichting») de droit néerlandais la Stichting AB InBev («Stichting AB InBev») (les Actions et les Certificats constituent, ensemble, les «Titres Apportés»); souscription et libération de quatre cent soixante-et-un millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-deux (461.600.982) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique de la Société par un apport en nature et transfert des Titres Apportés évalués à un montant de trente-quatre milliards neuf cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-cinq mille euros (EUR 34.953.965.000) (le «Montant de l'Apport»); approbation de la valeur des Titres Apportés et attribution de sept milliards euros (EUR 7.000.000.000) du Montant de l'Apport au capital social, de sept cent millions euros (EUR 700.000.000) à la réserve légale et de vingt-sept milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-cinq mille euros (EUR 27.253.965.000) au compte de la prime d'émission librement distribuable; modification consécutive de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

Première résolution

Préalablement à l'augmentation du capital de la Société par apport en nature avec émission de classes de parts sociales, il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à zéro euros (EUR 0) par l'annulation (sans aucun paiement à l'Associé Unique) des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues par l'Associé Unique pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

L'associé décide d'allouer le montant de la réduction au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de zéro euros (EUR 0) à sept milliards euros (EUR 7.000.000.000) par l'émission de 461.600.982 (quatre cent soixante-et-un millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales de classe A, B, C et D, sans valeur nominale, (les «Parts Sociales») chacune devant être souscrites par l'Associé Unique, dans les proportions suivantes:

- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe A;
- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe B;
- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe C; et
- 122.231.466 (cent vingt-deux millions deux cent trente-et-un mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales de classe D.

Les Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en nature par l'Associé Unique, représenté par Me Céline Larmet, conformément à une procuration datée du 16 décembre 2013.

L'apport en nature fait en contrepartie de l'émission des Parts Sociales par l'Associé Unique de la Société est constitué des Titres Apportés.

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Titres Apportés à trente-quatre milliards neuf cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-cinq mille euros (EUR 34.953.965.000) conformément au rapport d'évaluation du Conseil de Gérance de la Société daté du 16 décembre 2013 (le «Rapport d'Évaluation»), Rapport d'Évaluation qui sera annexé à la présente afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec ce présent acte. La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur la base de ses diligences aucun fait n'a été porté à l'attention du Conseil de Gérance qui lui laisse à penser que la valeur globale des Titres Apportés ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 113.123.172 parts sociales de classe A, 113.123.172 parts sociales de classe B, 113.123.172 parts sociales de classe C et 122.231.466 parts sociales de classe D, sans valeur nominale à émettre, représentant une augmentation de capital de EUR 7.000.000.000, assortie d'un montant de EUR 700.000.000 à verser à la réserve légale et d'un montant de EUR 27.253.965.000 à verser au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.» En contrepartie de l'apport ci-dessus, la Société émet 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) parts sociales de classe A, 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) parts sociales de classe B, 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) parts sociales de classe C et 122.231.466 (cent vingt-deux millions deux cent trente-et-un mille quatre cent soixante-six) parts sociales de classe D, sans valeur nominale, pour un montant total de sept milliards euros (EUR 7.000.000.000), un montant de sept cent millions euros (EUR 700.000.000) est attribué à la réserve

légale et un montant de vingt-sept milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-cinq mille euros (EUR 27.253.965.000) est attribué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve du transfert des Titres Apportés à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 7.000.000.000 (sept milliards euros) représenté par 461.600.982 (quatre cent soixante-et-un millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales (les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur, divisées en classes comme suit:

- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales A»);

- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales B»);

- 113.123.172 (cent treize millions cent vingt-trois mille cent soixante-douze) Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales C»); et

- 122.231.466 (cent vingt-deux millions deux cent trente-et-un mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales de classe D (les «Parts Sociales D»);

chaque Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 10.000,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LARMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60493. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019550/110.

(140024914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Fancy-Dreams Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 06 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée FANCY-DREAMS SARL (RCS B34.820), avec siège social à L-4041 ESCH-SUR-ALZETTE, 43, rue du Brill.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor, vu l'absence de l'actif.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014022504/17.

(140026970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 359.305.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.017.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 16 décembre 2013 que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Ingram Micro Global Holdings LLC en tant que cédant, a cédé les parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 359.305.000 parts sociales à la société Ingram Micro Management Company S.C.S., une société en commandite simple organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.643 en tant que cessionnaire.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 16 décembre 2013 comme suit:

- Ingram Micro Management Company S.C.S.: 359.305.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014022509/24.

(140026414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Zenbury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.022.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2013 que:

(i) Mr. Fergal David Ryan, né le 9 août 1979, à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

(ii) Mr. Thomas Joseph Murphy, né le 26 mai 1954 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022478/19.

(140026714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Asia Equity Partners Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.053.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée annuelle de l'associé unique de la Société en date du 10 février 2014

L'assemblée annuelle prend acte de la démission de M. Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions de gérant de la Société et approuve la nomination consécutive de Mme Preeti Kotwani-Khitri, dont l'adresse professionnelle est au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet au 10 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022497/15.

(140026869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Clementine IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4429 Belvaux, 10, rue Marguerite Thomas Clément.

R.C.S. Luxembourg B 173.015.

Par la présente, je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société Clémentine IT S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173015, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Oliva Amerigo.

Référence de publication: 2014022501/10.

(140026446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014022459/10.

(140026216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Big Jeans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.819.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 06 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BIG JEANS S.A.R.L. (RCS B34.819), avec siège social à L-4833 RODANGE, 10, route de Luxembourg,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor, vu l'absence de l'actif.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014022498/17.

(140026964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Canyon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 50, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 34.649.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 06 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée CANYON SARL (RCS B34.649), avec siège social à L-4130 ESCH-SUR-ALZETTE, 50, avenue de la Gare.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor, vu l'absence de l'actif.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2014022500/17.

(140026966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014022484/11.

(140026913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022522/9.

(140027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de Monsieur Herman Moors a pris fin le 12 décembre 2013 et le mandat d'administrateur de la Société de Monsieur Nick Scarles a pris fin le 23 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Simon Hauxwell
- Graham Wilson Jean Bodoni
- Jeremy Moore

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour la Société
Signatures

Référence de publication: 2014022507/18.

(140026551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.903.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Nomination de Monsieur Milos Drescher, né le 24 septembre 1964, à Schackler, demeurant à D-54459 Wiltingen, Kirchstrasse 28, aux fonctions de gérant technique de la société, à compter du 20 décembre 2013. Ce mandat reste valable jusqu'à la décision contraire de l'assemblée générale.

2) La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et de l'un des gérants techniques.

Wickrange, le 20 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014022505/18.

(140026897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Bevis Marks 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.640.

—
A partir du 10 décembre 2013 et suite au changement de la dénomination de la société à responsabilité limitée «MGP Viking S.à r.l.» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157930, celle-ci ayant adoptée la dénomination de «BR Viking S.à r.l.»;

les associés de la société à responsabilité limitée Bevis Marks 1 S.à r.l. se présentent comme suit:

Bevis Marks Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161666: 187.401 parts sociales

BR Viking S.à r.l., ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157930: 187.401 parts sociales

Pour avis sincère et conforme

Pour Bevis Marks 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014022566/18.

(140027374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Le 42 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.158.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 février 2014

Résolutions

I. En date du 3 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer Monsieur Mostafa Akdime, Administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1954 à Casablanca (Maroc) de son mandat de Gérant unique de la Société avec effet immédiat.

II. A cette même date, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Gerald Daniel Roger Falleni, Administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1979 à Marseille (France) résidant à F-13008 Marseille, 219 rue Commandant Rolland, Bat A Prado Plage (France), en tant que Gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014022513/19.

(140026397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Kim Ken Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 40.410.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 06 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée KIM KEN SARL (RCS B40.410), avec siège social à L- 4018 ESCH-SUR-ALZETTE, 15, rue d'Audun.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor, vu l'insuffisance d'actif.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2014022512/16.

(140026971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Arlvest SA Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 74.573.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 10 décembre 2013

En date du 10 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Guy HARLES, administrateur de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais constitué de la manière suivante:

- Monsieur Michel RAFFOUL, administrateur;
- Monsieur Paul MOUSEL, administrateur;
- Monsieur Guy HARLES, administrateur et président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Arlvest SA Holding

Signature

Référence de publication: 2014022529/19.

(140027070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Pizzarium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 68, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.322.

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 07 février 2014

Le jour 7 février 2014, à 09,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert des parts sociales
- 2) Révocation Gérant Administratif
- 3) Nomination Gérant Technique

Assume la présidence de la séance monsieur LEARDINI Alfredo, associé unique, lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Première Résolution

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de donner son approbation au transfert de parts sociale suivant:

Monsieur LEARDINI Alfredo, né à Rimini le 06/10/1947, cède toutes les 500 parts sociales qu'il détient dans la société PIZZARIUM Sàrl à Madame EL Madyouni Assma, née le 03/03/1988 à Anderlecht et domiciliée à B-1070 Anderlecht, Square Albert, 1, qui accepte.

Deuxième Résolution

L'assemblée à l'unanimité, délibère de révoquer le mandat du gérant Administratif Monsieur LEARDINI Alfredo.

Troisième Résolution

L'assemblée, à l'unanimité, délibère de nommer gérant technique de la société, pour une durée illimitée, Madame EL MADYOUNI Assma, née à Anderlecht le 03/03/1988, domiciliée à B-1070 Anderlecht, Square Albert, 1.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 07 février 2014.

Alfredo Leardini

Le Président

Référence de publication: 2014022516/32.

(140026391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Air Lease Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.974.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2013

1. Le mandat de gérant de Monsieur Jean FELL, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-duché de Luxembourg et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Le mandat de gérant de Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Le mandat de gérant de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein, Allemagne et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11.02.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIR LEASE HOLDINGS S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014022537/22.

(140027106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 359.305.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.017.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 16 décembre 2013 que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Ingram Micro Management Company S.C.S. en tant que cédant a cédé les parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 359.305.000 parts sociales à la société Ingram Micro Luxembourg, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.204 en tant que cessionnaire.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 16 décembre 2013 comme suit:

- Ingram Micro Luxembourg: 359.305.000 parts sociales d'une valeur nominale de l' USD (un Dollar américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014022510/23.

(140026781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Mimoge Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 38.424.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 06 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MIMOGE SARL (RCS B38.424), avec siège social à L- 4041 ESCH-SUR-ALZETTE, 125, rue de l'Alzette.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor, vu l'absence de l'actif.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2014022514/17.

(140026972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.772.

EXTRAIT

La Société prend note du changement suivant:

L'adresse professionnelle du gérant de la Société M Jean Lemaire est désormais 12 A, rue de Randlingen, L-8366 Hagen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022518/14.

(140026879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Najis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.347.

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 7 février 2014 que:

(1) L'assemblée générale a décidé de laisser le nombre des administrateurs fixé à 3 (trois), mais de remplacer Dott. Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBERG par un administrateur résident luxembourgeois, à savoir:

Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

(2) l'assemblée générale a ratifié la cooptation de Monsieur Nicolas SCHAEFFER comme nouveau membre du conseil d'administration, suivant résolutions du conseil d'administration adoptées en date du 10 juillet 2013, en remplacement de Dott. Gabriele BRAVI, l'assemblée générale a procédé à l'élection définitive de Monsieur Nicolas SCHAEFFER.

(3) l'assemblée générale a décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Claude GEIBEN, ainsi que de celui de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, pour une durée de 6 (six) années, afin que leur mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

(4) l'assemblée générale a pareillement décidé de fixer la durée du mandat de Madame Gabriele SCHNEIDER, nouvellement nommée, à la durée de 6 (six) ans, de manière à ce que son mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour NAJIS REAL ESTATE S.A.

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2014022292/26.

(140026054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Cannoniere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.160.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Mr Peter Vanhecke, CEO, born in Leuven on December 2nd, 1968, residing professionally at 3-5 Nestorivsky prov., Kiev, 04053, Ukraine,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. Name. There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CANNONIERE HOLDING S.à r.l., («the Company»), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies («the Law»), as amended, as well as these Articles of Association («the Articles of Association»).

Art. 2. Address. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the creation, development, acquisition and/or exploitation of trademarks, trade names, domain names, copyrights, patents, (un)registered designs, trade secrets and all other intellectual and industrial property rights.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial and financial transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The death of one of more of its shareholders will not dissolve the Company.

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EURO) divided into twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares, (together hereafter the "shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s) representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares are collectively referred to as the "Redeemable Shares" and individually as a "Redeemable Share".

The Redeemable Shares are redeemable at the option of the Company (with the Company serving a prior five (5) calendar days' notice to each holder of the Redeemable Shares to be redeemed, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their Redemption Price (as defined below), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article.

The redemption shall be decided by the board of the managers of the Company.

The Relevant Shares (as defined below) shall be the first available class of Redeemable Shares. The subsequent classes of Redeemable Shares shall become the Relevant Shares and shall be redeemed when the previous class of Redeemable Shares has been redeemed in full.

The Redeemable Shares shall be redeemed at their fair market value as established by the board of managers of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the redemption of the of the Redeemable Shares.

A redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and

all Redeemable Shares purchased or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of Redeemable Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The Company may also redeem its shares in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law.

In the event of a distribution of dividends, the shareholders shall be granted a right to receive by way of a dividend a preferred allocation representing 0,25% of the nominal value of the shares issued by the Company available for distribution, on a pro rata basis (the "Preferred Dividend Amount").

All remaining income available for distribution by the Company, if any, shall be distributable on a pro-rata basis to the holders of the "Relevant Shares". The first Relevant Shares shall be the Class J Shares.

In the event that there are no more Class J Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class I Shares;

In the event that there are no more Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class H Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class G Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class F Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class E Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class D Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class C Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class B Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class A Shares.

In the event of a distribution of dividends to the shareholders where the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make the payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

The Company may proceed, and the Board of Managers is hereby authorised, to make distributions of interim dividends to the shareholders subject to the above priorities, in accordance with the Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, purchase its own shares provided that the Company first may only purchase the Relevant Shares at that time.

Art. 8. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 9. Management. The Company will be managed by one or more managers («the Management»), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. The Management is re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

The Company will be bound by the signature of its sole manager.

If there is more than one manager, the Company will be bound by the joint signature of two managers.

The Management can delegate the representation of the Company to one or more employees and also grant special powers to any person of its choice.

Art. 10. Accounting year. The Company's financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

Art. 11. Reserve. The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders.

Art. 12. Interim dividends. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholders.

Art. 13. Liquidation. The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class A shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class B shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class C shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class D shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class E shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class F shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class G shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class H shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	20,000 Class I shares
Mr Peter Vanhecke, prenamed	<u>20,000 Class J shares</u>
Total:	200,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Sole Shareholder's resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - i. Mr. Peter Vanhecke, prenamed;
 - ii. MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933.
2. The registered office will be fixed at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Peter Vanhecke, CEO, né à Leuven le 2 décembre, 1968, avec adresse professionnel au 3-5 Nestorivsky prov., Kiev, 04053, Ukraine

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CANNONIERE HOLDING S.à r.l. («la Société»), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement («la Loi») ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant («les Statuts»).

Art. 2. Adresse. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand- Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DEUX CENTS MILLE EUROS (200.000,- EUR), divisé en vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie A, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie B, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie C, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie D, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie E, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie F, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie G, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie H, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie J (ensemble ci-après les "parts sociales") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Les droits et les obligations attachés à chaque catégorie de parts sociales, telle que définie par les Statuts, devront être identiques, sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les parts sociales peuvent être cédées librement entre associés quand la Société a plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être cédées à des non-associés seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie J, collectivement désignées comme les «Parts sociales Rachetables» et individuellement comme la «Part sociale Rachetable».

Les Parts sociales Rachetables peuvent être rachetées au choix de la Société (La Société donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de préavis à chaque détenteur des Parts sociales Rachetables à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat (comme défini ci-dessous)), conformément à l'article 49-8 de la loi et conformément au présent article:

Le rachat sera décidé par le conseil de gérance de la Société;

Les Parts sociales Concernées seront les premières à être rachetées. Les classes suivantes de Parts sociales Rachetables seront rachetées quand elles appartiendront à une classe spécifique de Parts sociales Rachetables précédentes d'une classe spécifique auront été rachetées entièrement;

Les Parts sociales Rachetables seront rachetées à leur juste valeur marchande comme établi par le conseil d'administration de la Société pas plus tard que cinq (5) jours calendaires avant la date fixée pour le rachat des Parts sociales Rachetables;

Le rachat des Parts sociales Rachetables peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la loi; et

Toutes les Parts sociales Rachetables achetées ou bien acquises par la Société peuvent être annulées ce qui entraînera que le nombre de Parts sociales Rachetables publiées et le capital social de la Société seront réduits en conséquence.

La Société peut également racheter ses parts sociales conformément à l'article 49-2 et suivant de la loi.

En cas de distribution de dividendes, les actionnaires auront le droit de percevoir un dividende, de façon préférentielle représentant 0,25% de la valeur nominale des actions émises par la société (le Montant du Dividende Préférentiel).

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribuables au prorata aux détenteurs des «Parts sociales Concernées». Les premières Parts sociales Concernées seront les Parts sociales de Classe J,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe I,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J et de Classe I en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe H,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I et de Classe H en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe G,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H et de Classe G en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe F,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G et de Classe F en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe E,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F et de Classe E en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe D,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E et de Classe D en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe C,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D et de Classe C en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe B,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D, de Classe C et de Classe B en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe A,

Si en cas de distribution aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient respectivement eu droit.

La société peut procéder - et le conseil d'administration est par la présente autorisé à agir ainsi-, à la distribution d'acomptes sur dividendes aux actionnaires sous réserve des priorités ci-dessus, conformément à la Loi.

La société peut, dans la mesure et en vertu des conditions autorisées par Loi, acheter ses propres actions à condition que la société puisse seulement acheter d'abord les Actions Concernées à ce moment-là.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts.

Art. 9. Gestion. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants («la Gérance»), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Si la Gérance compte plus qu'un membre, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Art. 10. Exercice comptable. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Réserve. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 12. Acompte sur dividende. Le gérant seul, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à/aux associé(s) avant la fin de l'exercice comptable sur base d'un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, lorsque applicable, le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi ou les présents statuts et que (ii) tout montant ainsi distribué qui ne correspond pas à des bénéfices effectivement réalisés soit remboursé par l'(les) associé(s).

Art. 13. Liquidation. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe A
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe B
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe C
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe D
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe E
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe F
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe G
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe H
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe I
Monsieur Peter Vanhecke, prénommé	20,000 parts sociales de Classe J

Total: 200,000 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - i. Monsieur Peter Vanhecke, prénommé;
 - ii. MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933;
2. Le siège social de la Société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020655/352.

(140023794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour: ERACLITO INTERNATIONAL S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Giacomo Di Bari

Référence de publication: 2014022682/16.

(140027166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.